

## Plan triennal de prévention de la maltraitance 2018-2020

Proposition du Comité de projets au Comité directeur dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (23-11-2016) visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants

## Préalable

Conformément à [l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française \(23-11-2016\)](#) visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants, on entend par

**Comité directeur** : un lieu de concertation et de coordination des politiques de prévention de la maltraitance entre les Services du Gouvernement de la Communauté française et l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Sont membres du Comité directeur le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française ou son représentant qui en assure la présidence, les Administrateurs généraux de l'Office de la Naissance, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de l'Enseignement, du Sport, de la Culture ou leurs représentants, le directeur de la Coordination de la prévention de la maltraitance ; un représentant du Ministre qui a la prévention de la maltraitance dans ses attributions. Chaque année, le Comité directeur adopte un projet de plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant sur base des propositions formulées par le Comité de projets visé à l'article 4, soumis au Gouvernement de la Communauté française et au Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Le plan de prévention triennal de la maltraitance comprend :

- le programme transversal de prévention de la maltraitance de la Coordination ;
- les programmes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;
- les programmes des autres services du Gouvernement.

Après approbation de ce projet de plan de prévention triennal de la maltraitance, par le Gouvernement de la Communauté française et le Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour ce qui relève de ses programmes, le Comité directeur veille à sa mise en place et à son évaluation.

- **Coordination** : la « Coordination de la prévention de la maltraitance » est instituée au sein du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française. Elle est chargée de mettre en œuvre un programme transversal de prévention de la maltraitance. Dans le cadre du programme transversal de prévention de la maltraitance, la Coordination :
  - 1° coordonne un programme communautaire de formation pour les intervenants de 1ère ligne mis en place par les différentes entités administratives ;
  - 2° construit des outils de sensibilisation et d'information des professionnels visant à améliorer les pratiques dans une approche transversale et dans le cadre d'une prise en charge coordonnée des situations de maltraitance ;
  - 3° met en œuvre des campagnes transversales d'information ou de sensibilisation à destination du grand public, des parents ou des enfants qui s'organisent en soutien à l'action des professionnels.
 Afin de remplir ses missions, il est créé au sein de la Coordination, un Comité de projets.
- **Comité de projets** : le lieu de construction commune du programme transversal de prévention de la maltraitance et chaque année, il rédige une proposition de plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant qu'il soumet au Comité directeur. La proposition fait l'état des projets de l'année écoulée ainsi que de la programmation à venir. L'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse, l'Administration générale des Maisons de Justice, l'Administration générale de l'Enseignement, la Direction générale de la Culture - Service Jeunesse désignent chacun auprès de la coordination un Correspondant permanent. Les Correspondants permanents sont chargés de participer de manière régulière aux travaux de la Coordination, d'y représenter la politique de leur administration de tutelle, de garantir la transversalité et d'assurer la construction et la mise en place du programme transversal de prévention de la maltraitance. L'Administration générale du Sport, le Délégué général aux droits de l'enfant, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse désignent chacun auprès de la Coordination un agent de liaison chargé de l'éclairer et de l'assister dans la mise en place du programme transversal de prévention de la maltraitance. Sont membres invités au Comité de projets à titre permanent :

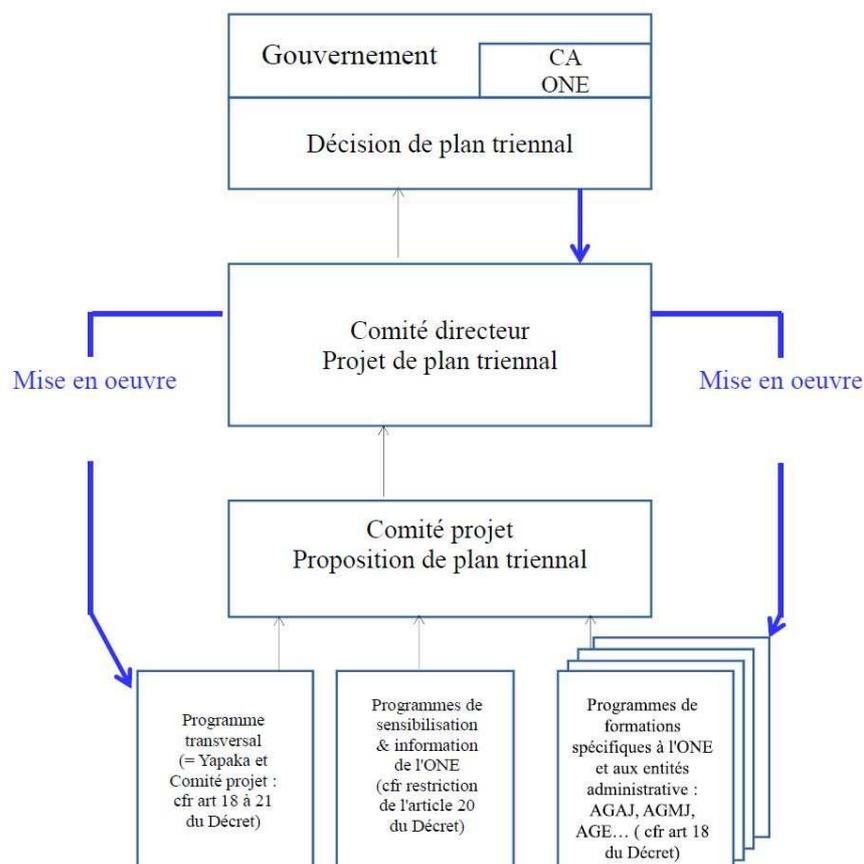
les représentants des Ministres de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche Scientifique ; et en fonction des ordres du jour : les représentants du Ministre Président, ainsi que des Ministres de la Culture et des Sports. Le président peut inviter de manière ponctuelle ou régulière les agents de la Coordination, les agents de liaison, des experts, intervenants de terrain ou toute autre personne susceptible d'éclairer les travaux du Comité de projets.

- **[Décret](#)** : le Décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance
- **[Arrêté](#)** : l'Arrêté du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants

L'articulation entre les programmes propres à chaque administration et ceux qui sont transversaux est donc organisée dans un Plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant c'est-à-dire adapté chaque année, voté par le Gouvernement et porté par le Comité directeur de la prévention de la maltraitance.

Ce Plan vise à répondre aux missions légales de **coordination** en œuvrant à la *diffusion d'une représentation cohérente de la maltraitance et de sa prévention, auprès des professionnels et du grand public*, c'est ce que nous dénommons **promouvoir une culture commune** qui se décline en deux axes :

- Soutenir les professionnels par **l'information, la formation et la mise à disposition d'outils.**
- **Sensibiliser le public (soit les adultes, parents d'enfants, parents d'adolescents, adolescents, enfants)**
- L'utilisation du terme **intervenant** dans ce Plan reprend de manière élargie la notion de professionnel. En concordance avec le Décret du 12 mai 2004, il s'agit de toute personne « qui a pour profession ou pour mission, même à titre bénévole ou temporaire, de contribuer à l'éducation, la guidance psycho-médico-sociale, l'aide à la jeunesse, la protection infantile, l'accueil, l'animation et l'encadrement d'enfants ».
- Ainsi se schématisent les mécanismes fixés par l'Arrêté du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants :



## Des fondements pour la prévention de la maltraitance

La maltraitance est un thème qui bouleverse car il touche à l'essence même de la vie, aux rapports entre tous, aux relations entre adultes et enfants, parents et enfants, aux représentations que l'on s'en fait et aussi aux mécanismes psychiques à l'œuvre. Et donc, il est essentiel de baliser les fondements de la prévention de la maltraitance qui seront à la base de ce qui sera déclinés en termes d'objectifs :

- Formation des intervenants, promotion d'une culture commune partagée par les intervenants
- Information et sensibilisation des enfants et du grand public

Comme toute politique relevant de l'intérêt général, il y a lieu de la penser comme une intrication de responsabilités dans la manière dont chaque niveau et catégorie d'intervenants/acteurs exerce son rôle : ainsi la manière dont la politique est menée par les pouvoirs publics détermine celle mise en œuvre par les institutions qui elles-mêmes influent sur la qualité de travail des professionnels dont l'impact sur les parents se répercute sur la manière d'être avec leurs enfants.

Une fois les fondements précisés, ceux-ci assurent la cohérence et servent de guides.

Ces fondements, élaborés de manière transversale entre acteurs issus de différents secteurs, sont le dénominateur commun dans lequel s'inscrivent les actions dépliées dans ce plan triennal.

## Quelle prévention de la maltraitance ?

Le Décret définit la maltraitance comme : « toute situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant ; une attitude ou un comportement maltraitant peuvent être intentionnels ou non ».

Deux éléments au moins de cette définition centrée sur le développement (compromis) physique, psychologique ou affectif de l'enfant (soit sa souffrance) et sur l'intentionnalité ou non de l'attitude ou du comportement maltraitant, démontrent que la politique de la Communauté française s'inscrit dans un continuum prévention – aide. La prévention de la maltraitance s'appuie sur l'aide générale ; aussi la frontière entre les deux est toujours imprécise. Tel le dispositif de visites à domicile prend une visée préventive tant pour le bon développement de l'enfant qu'en matière de soutien à la parentalité, deux dimensions qui relèvent, en amont, de la prévention de la maltraitance.

Les fondements se déclinent en 9 points qui constituent la base de la prévention de la maltraitance.

### Promouvoir une politique reposant sur l'intérêt général

La manière, dont la prévention de la maltraitance sera organisée renforce le vivre ensemble, la solidarité.

Ainsi les notions d'information, de sensibilisation et de formation soutiennent l'idée d'une démarche d'émancipation, une invitation à interroger la relation parent-enfant, adulte-enfant en amont des difficultés et des passages à l'acte violents et maltraitants, à construire une position solidaire. Sensibiliser consiste à ouvrir des questions chaque fois repensées, compte tenu du public destinataire, de son niveau de développement et de sa capacité à agir. L'acceptation du mot « sensibiliser » consiste à rendre sensible, à interroger, à s'interroger ensemble, en vue de privilégier la construction du lien social en laissant se déployer toutes les formes de familles comme lieux d'équilibre des relations familiales et de développement de l'enfant.

### Reconnaître la complexité de chaque situation

La pratique rappelle que la maltraitance est un processus avant tout intrafamilial et engendré par des personnes mises en situation de détresse psychique et/ou sociale. L'accepter revient à prendre en compte que tout un chacun peut à un moment être dépassé, voire que notre vie aussi pourrait basculer. Il s'agit d'éviter de réduire les comportements en bons ou mauvais, de normer les bons et les mauvais parents et d'appréhender la maltraitance sur le fil d'une histoire de vie.

### Soutenir la bienveillance dans la rencontre avec les familles

Dans la lutte contre la maltraitance, la notion de bienveillance est essentielle pour sortir des représentations clivant « les bons et les mauvais » et d'intégrer dans sa réponse de professionnel le contexte d'une famille. Ceci nécessite de pouvoir « se décentrer de ses propres représentations de ce qu'est la parentalité - voire implicitement de la *bonne* parentalité »<sup>1</sup>.

Sur un plan conceptuel en matière de santé, cette option rejoint le paradigme de la salutogénèse : identifier des facteurs de préservation ou de promotion de la santé. Concrètement dans cette voie, les programmes développent des interventions relatives au bien-être de l'enfant dans sa complexité : sociale, cognitive, éthique, émotionnelle et affective, physique, là où la pathogénèse organise un modèle d'intervention à partir de facteurs de risque exclusivement, autrement dit à partir de ce qui produit la maladie.

Afin d'envisager la complexité à l'œuvre, ce modèle de la salutogénèse offre une perspective pour sortir d'une vision clivée voire positiviste qui repose sur l'émotionnel et la simplification de la mise à distance.

<sup>1</sup> P 19 référentiel soutien à la parentalité (ONE – Aide à la Jeunesse – DGDE)

## Promouvoir une politique de l'aide fondée sur la solidarité

Les multiples faits divers relayés dans les médias viennent entretenir la croyance d'une frontière qui permettrait de clairement distinguer les bons des méchants et de maintenir le mal à l'extérieur/à bonne distance. Or la clinique témoigne au quotidien qu'il n'en est rien : le risque est grand que le mécanisme de défense de cliver « les bons et les mauvais » guide des projets de prévention. Suivant cette voie, une manière, d'organiser la prévention de la maltraitance serait de considérer l'auteur d'actes de maltraitance comme pervers (criminel ou malade), fondamentalement différent du « bon père de famille ». Il doit être puni ou soigné ; il est dès lors nécessaire de renforcer le dispositif législatif, judiciaire et répressif. Le témoin de la violence intervient en tant que délateur tandis que l'intervenant privilégié sera le monde judiciaire (ou médical, instrumentalisé).

Dans ce modèle, le risque est de légiférer plus encore et parfois à l'extrême en érigeant des modèles répressifs vis à vis des parents qui auraient des comportements inappropriés. Comme si la peur du gendarme pouvait nourrir l'amour parental... À la personne maltraitante on dit : *Gare à la punition*. Et au témoin : *Dénoncez !*

Or la manière dont les pouvoirs publics vont accueillir les parents et entendre leurs difficultés doit être en cohérence avec la manière dont ces mêmes pouvoirs publics voudraient que les parents traitent leurs enfants.

Ce modèle développe un message tel : *Chacun d'entre nous peut aller mal au point d'être maltraitant. Dans ce cas, essayons de nous arrêter, de réfléchir, de trouver de l'aide*. À la personne maltraitante, il est dit : *Vous n'êtes pas le seul dans cette situation* ; la demande d'aide est alors favorisée. Chez le témoin, on privilégie l'identification et donc l'appui : *Donnez un coup de main*.

Tournant résolument le dos à la politique du soupçon, cette démarche ne peut se fonder que sur la confiance dans le potentiel des familles, de leur entourage et des professionnels qu'ils rencontrent chaque jour.

Cette démarche renforce la citoyenneté : chacun à son niveau a un rôle à jouer. La diminution des situations de maltraitance ne repose pas sur les seules institutions mais dans l'initiative de chacun – entourage et professionnels –, initiatives qui viennent irriguer le Vivre ensemble. C'est sur base de ces éléments, que nous pouvons effectuer l'équation suivante :

Prévention de la maltraitance = Soutien à la parentalité + protection de l'enfance

## Renforcer la position des adultes

Il revient aux adultes de garantir les conditions de développement et d'éducation de l'enfant. A ce titre, les parents en sont les premiers dépositaires. Sur le plan éducatif, la relation entre l'adulte et l'enfant est dès lors asymétrique.

Dans une campagne de prévention, on veillera aussi à attirer l'attention des uns et des autres sur les différences de rythmes entre adultes et enfants, à reconnaître les difficultés auxquelles font face tous les parents et à valoriser la manière dont ils peuvent eux-mêmes trouver des solutions, et, quand nécessaire, demander de l'aide.

Il est important que les pouvoirs publics dans une parole publique expriment que l'on peut être excédé par un enfant qui crie, au point d'avoir envie de le frapper, et que cette irritation, cette pensée ne se transformera pas pour autant en acte, ni même en maltraitance psychologique. Oui, l'adulte peut ressentir un sentiment de haine vis-à-vis de son enfant : c'est partie prenante de l'humain mais ça n'entraîne pas nécessairement de la violence agie. Au contraire, accepter de ressentir et de partager, verbaliser ce sentiment avec son entourage – *Il y a des jours où j'ai envie de le jeter par la fenêtre !* – est susceptible de réduire les risques de passage à l'acte.

## Éviter de faire porter aux enfants le poids de la prévention

De la même manière que la prévention à l'attention des adultes peut prendre deux directions, celle menée vis-à-vis des enfants leur parlera d'un monde hostile dont ils doivent se méfier ou, au contraire, leur fera découvrir un espace où les adultes ont la responsabilité de les aider à grandir.

Organiser des actions de prévention de la maltraitance à l'intention des enfants, les invitant à se protéger eux-mêmes entraîne une difficulté majeure dans la mesure où elle sous-entend que c'est à l'enfant d'assurer sa protection à l'égard d'adultes potentiellement dangereux. D'autant que l'évaluation de certains programmes met en évidence l'impossibilité pour l'enfant en situation de victime de mobiliser les conseils prodigués. Évidemment, chaque parent donne des consignes de prudence et transmet les consignes reçues de ses propres parents (*N'accepte pas de bonbons d'un inconnu*) : ces conseils se prodiguent dans le cadre de la relation parent-enfant, prennent corps dans une parole, et, idéalement, ouvrent à un espace de questions.

On ne peut mettre sur le même pied les conseils parentaux et la prévention plus large menée par les pouvoirs publics. Celle-ci doit prendre des formes différentes selon la thématique. Dans la prévention de la maltraitance, il y a lieux de prendre en compte la dimension dissymétrique de la relation éducative; l'adulte a à protéger l'enfant.

Dans cette voie, l'enfance peut se déployer à son niveau de développement et l'enfant est entendu comme acteur de sa vie dans la réalité qui le touche. Sa parole, son témoignage seront écoutés, pris en compte pour ce qu'il traduit de sa réalité vécue, subjective, sans jamais endosser une responsabilité qui incombe à l'adulte.

Bien entendu, l'enfant est le bénéficiaire privilégié à chaque niveau de la prévention.

### Une politique de prévention en lien avec les professionnels

Si les campagnes de prévention constituent une nécessaire parole publique, elles n'ont de sens que si elles sont en concordance et viennent en appui des mécanismes de solidarité visant à réduire la précarité et en appui des dispositifs d'aide chargés d'assister très concrètement les familles en souffrance. Elles ne peuvent qu'être un des maillons d'une politique globale de prévention de la maltraitance.

Agir sur l'environnement social, par des actions qui relèvent des législations, du marketing social, de la communication d'intérêt général... colore le climat social dans lequel s'exercent les actions de proximité.

Car la prévention de la maltraitance s'inscrit dans le travail quotidien des différents intervenants en contact avec les familles. Il s'agit de prendre en compte une temporalité (le travail effectué au jour le jour) et de valoriser une prévention qui se situe dans une dimension relationnelle, de proximité et de réseau d'aide. La prévention s'inscrit dans les différentes facettes de la vie familiale : à l'école, dans son quartier, chez le médecin... Les intervenants concernés sont issus des secteurs de la petite enfance, de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente et de la jeunesse, du sport ...en Fédération Wallonie-Bruxelles mais également des secteurs de la santé mentale, du planning familial... Ensemble, ces professionnels constituent, pour les familles, un réseau qui doit s'articuler et s'organiser en complémentarité.

### Créer de l'intersectorialité

Il existe des tensions entre les logiques judiciaires, administratives, éducationnelles, cliniques, protectionnelles. Chaque institution a sa cohérence propre, fonction de ses missions, de ses pratiques, de son histoire, de son ancrage réglementaire. Ces tensions, mises au travail, au fil du temps, sur base de projets concrets (telle la rédaction d'un texte, ou de situations concrètes dans des espaces tiers et protégés, similaires à des supervisions de groupes), permet par capillarité de peu à peu repenser pratiques, coordinations et travail en réseaux.

Ainsi pour soutenir cette mise au travail, l'information et la formation des professionnels consiste, bien au-delà de la transmission d'un savoir, en la capacité à mobiliser une mise en contact avec des concepts théoriques, des clés de compréhension, de remise en question de sa position d'intervenant. Comme le souligne l'esprit du Décret ; il s'agit de professionnaliser une pratique en réseau et pas de faire de chaque professionnel un expert en la matière.

## Le risque zéro n'existe pas

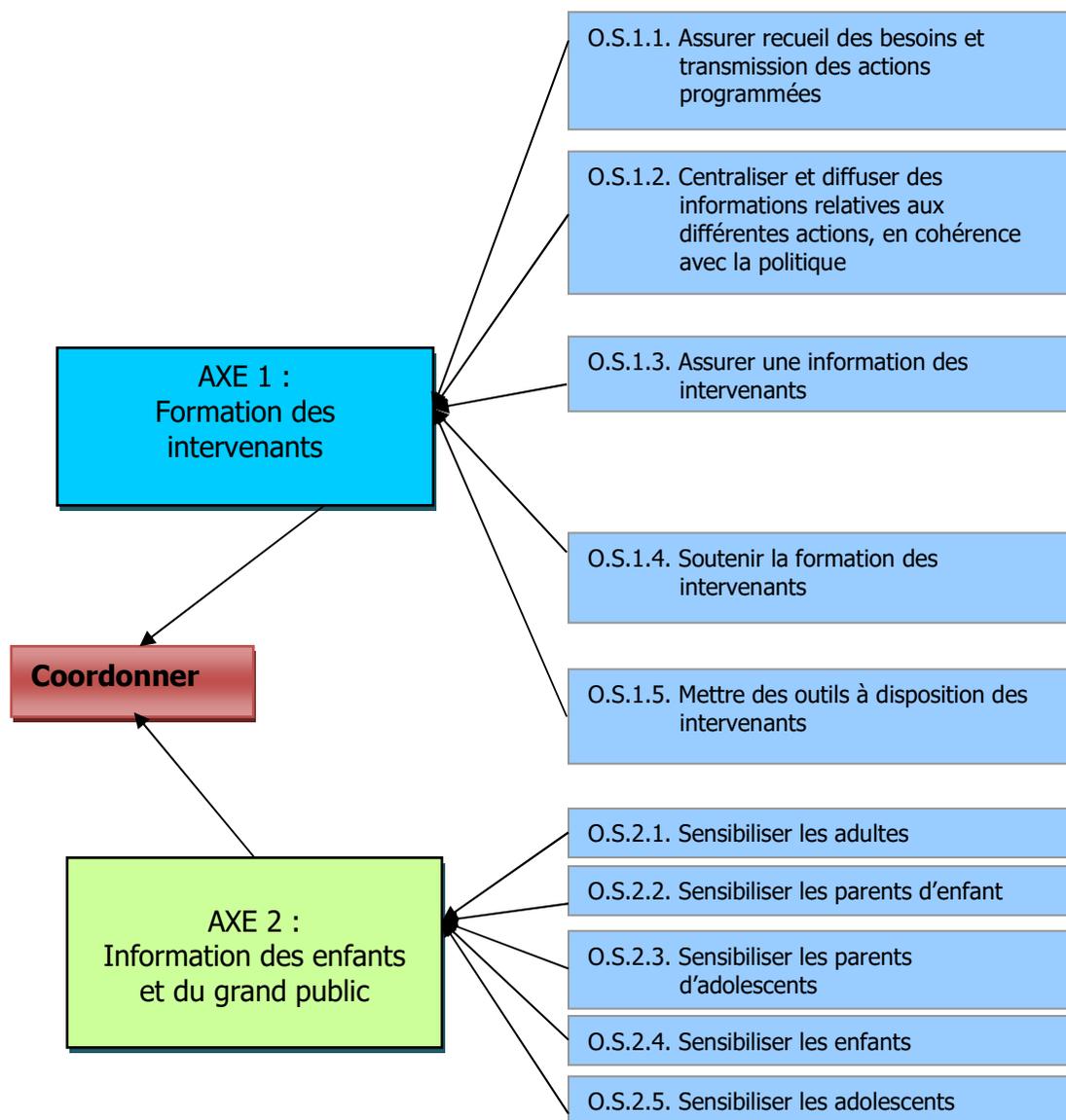
Comme l'enfant qui apprend à marcher trébuche, le risque zéro n'existe pas. Prendre cette position soutient le refus de la toute-puissance. Ainsi le fil rouge des programmes de prévention de la maltraitance viendra soutenir les parents et leur entourage à inventer une vie familiale où, malgré les mouvements mêlant amour et haine, peut circuler le désir, la joie d'être au monde.

## Conclusion

Les différents éléments repris ci-dessus constituent un socle commun permettant de promouvoir une **culture commune** centrée sur le soutien aux professionnels en relation avec les familles, les enfants, entre les intervenants et sur la sensibilisation du grand public

## Index

- ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance
- ACCUEIL : département accueil de l'ONE comprenant la direction accueil temps libre (ATL), la direction accueil petite enfance ainsi que la direction de la coordination accueil
- SOS Enfants : Service SOS Enfants au sein du département Accompagnement de l'ONE
- DCA : Direction Coordination Accompagnement au sein du département Accompagnement de l'ONE
- DCVD : Direction des consultations et des visites à domicile du département Accompagnement de l'ONE
- DPP : Direction psychopédagogique de l'ONE
- DPSE : Direction de la promotion de santé à l'école
- DREI : Directions relations externes et internationales
- DRD : Direction recherche et développement
- PSE : Promotion de la Santé à l'École
- RH : Direction du développement des ressources humaines
- SOUPA = cellule « Soutien à la Parentalité » au sein de la Direction Recherche et Développement de l'ONE
- AGAJ : l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse
- AMO : Aide en milieu ouvert
- CAAJ : Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
- SAJ : Service de prévention générale
- AGMJ : l'Administration générale des Maisons de justice
- AGE : l'Administration générale de l'Enseignement
- DGENORS : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
- DGEO : Direction générale de l'Enseignement obligatoire
- AGS : l'Administration générale du Sport
- AGC : l'Administration générale de la Culture
- DGDE : Délégué Général aux droits de l'enfant
- Coordination de la prévention de la maltraitance



## 2 AXE STRATEGIQUE 1 : FORMATION DES INTERVENANTS // Soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants

### Objectifs stratégiques 1.1

Assurer le recueil des besoins et transmission des actions programmées

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE - SOS Enfants	Organiser de rencontres pour échanger sur les questions relatives à l'aide à l'enfant victime de maltraitance et aux équipes SOS Enfants : Collège des Coordinateurs de l'Enfance Maltraitée (CEEM) et Comité d'Accompagnement de l'Enfance maltraitée (CAEM)	Réunions mensuelles du CAEM et du CEEM	Procès-verbaux	Équipes SOS Enfants - ONE	Jetons de présence pour le CAEM
ONE - SOS Enfants	Organiser un groupe « Réflexion / Formation » composé de représentants des équipes SOS qui définit les thématiques de formation et les événements auxquels leurs membres prendront part (colloques, congrès, journées d'étude,...)	2x/an	formulaires d'évaluation envoyés régulièrement	Membres des équipes SOS Enfants	Budget SOS Enfants
ONE - DCA	Soutenir les Projets Santé Parentalité (PSP) définis par chaque consultation ONE comprenant : l'organisation d'un service universel, d'un suivi renforcé pour les enfants ayant des besoins spécifiques ainsi que des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale. (ex : lieux de rencontre ou du massage bébé qui travaillent le lien parents-enfants et son renforcement, groupes de paroles permettant aux parents d'exprimer leurs difficultés et d'échanger sur l'éducation de leur enfant, ...)	Tous les 5 ans	La direction des consultations et visites à domicile coordonne au niveau administratif (canevas,...) et a un regard macro sur l'ensemble des PSP.	TMS, médecins, volontaires	Budget DCVD

<sup>2</sup> Le plan reprend les secteurs selon la hiérarchie définie dans l'Arrêté - Article 2. - § 1er Composition du Comité Directeur

AGAJ - CAAJ	Réaliser un diagnostic social sur le territoire de la division et définir de priorités d'action (développement d'actions, d'outils par les AMO : partage d'activités parents-enfants comme par ex.journée ou séjour à la mer, ateliers créatifs, ateliers de réparation de vélo, groupe de paroles, lectures communes, ciné débat, conférences...)	Tous les 3 ans	Diagnostic social (public)	Opérateurs de prévention	
ONE / AGAJ / PMS / secteur judiciaire / ...	Organiser des Conférences permanentes de concertation maltraitance : groupe de travail qui réunit le secteur psycho-médico-social et le secteur judiciaire (questions d'actualité, remise d'avis auprès du Ministre de l'Aide à la jeunesse, réunion d'informations à propos de thématique en lien avec la maltraitance...)	4x/an environ	PV	Secteur psycho-médico-social et secteur judiciaire	Néant
Coordination prévention maltraitance	Via le Comité de projets (composition plurielle et réunions bi-mensuelles), faire remonter les besoins des intervenants (Relais des demandes de terrain via et auprès du Comité de projets; Établissement concerté des ordres du jour ; Méthodologie de travail collégial;...)	Annuel / permanent	Compte rendu des réunions du comité de projets	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Via le Comité de projets, mettre en place un dispositif veillant à la diffusion des actions programmées (un recueil consultable des actions diffusées et un dispositif opérationnel de diffusion disponible sur le site et transmis par la lettre d'info)	Annuel / permanent	Plan de diffusion + Programme annuel, site internet, courriers, lettre d'information	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17

**AXE STRATEGIQUE 1 : FORMATION DES INTERVENANTS // Soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants**
**Objectifs stratégiques 1.2**

O.O.1.2. Centraliser et diffuser des informations relatives aux différentes actions, en cohérence avec la politique

<b>Acteurs</b>	<b>Objectif opérationnel / Action</b>	<b>Planification</b>	<b>Source et moyen de vérification</b>	<b>Public cible</b>	<b>Ligne(s) budgétaire(s)</b>
ONE - SOS Enfants	Créer du lien descendant, ascendant (entre l'ONE et les équipes) et horizontal (entre les équipes) par la rédaction et l'envoi d'une newsletter du service SOS Enfants vers les équipes SOS Enfants	Mensuelle	Outils de stat	Équipes SOS Enfants	Néant
ONE – DREI	Mise à disposition d'informations pour les professionnels sur le site internet de l'ONE	Permanent	Outils de stat	Professionnels	Budget DREI
ONE	Diffuser les actions de l'ONE vers l'extérieur : rédaction de communiqué de presse, réponses aux questions parlementaires, communication suite à un événement, une crise, publication des rapports d'activités ONE, organisation des contacts avec la presse écrite et orale...	Permanent		Professionnels / tout public	Néant
ONE	Via le plan de recherche ONE / Fonds Houtman / ONE Academy / Direction recherche et développement, faire avancer les connaissances en matière de prévention de la maltraitance infantile, de soutien à la parentalité, de protection de l'enfance, ... (Ex: recherche sur le suivi renforcé; recherche sur l'identité professionnelle des TMS; recherche sur l'impact des violences conjugales sur les enfants et piste	Recherches ponctuelles de durées variables		Professionnels de tous les secteurs	Budget DRD et Fonds Houtman

	d'intervention à l'égard des professionnels; recherche sur les enfants dits « incasables » que recouvre ce terme, quelle réalité, quelles pistes d'action, étude rétrospective sur le parcours d'enfants maltraités ou suspectés de l'être; recherche sur la prise en charge globale et coordonnée de la maltraitance sexuelle en FWB...)				
AGAJ - AMO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger un rapport d'activités pour réaliser un état des lieux des demandes et des réponses/actions organisées (reprenant des actions spécifiques permettant d'outiller les parents et de réduire d'éventuelles maltraitances).</li> <li>Rédiger un diagnostic social permet de synthétiser les situations rencontrées sous forme de constats et de penser d'éventuelles pistes de solution.</li> </ul>	<p>Rapport d'activités 1x/an</p> <p>Diagnostic social: 1x/3ans</p>	Les rapports et le diagnostic	Administration centrale et cabinet	Aucun
AGAJ - CAAJ	Présenter et diffuser les plans d'action des CAAJ	Permanente	Site internet des CAAJ	Tous les intervenants	DO 17 AB 12 34
AGAJ	Mise à disposition des informations sur la politique de l'Aide à la Jeunesse sur le site internet de l'AGAJ	Permanent	Site internet	Tous les professionnels	Aucun
Coordination prévention maltraitance	<p>Mettre en place un dispositif veillant à la diffusion des informations et programmes en lien avec la prévention en FWB (via le site internet, l'envoi de newsletters, et d'Emails):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les intervenants à transmettre des informations (par un email et une lettre d'info bi-mensuelle les intervenants sont invités à transmettre les informations pratiques concernant</li> </ul>	<p>Annuel</p> <p>Permanent</p>	<p>Site internet, newsletters, archives Emails</p> <p>Archives E-mail</p>	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17

	<p>les conférences/journées d'études/colloques qu'ils organisent)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un dispositif de récolte des informations (les organismes sont repris dans un système de cartographie et peuvent de manière autonomes encoder leurs données : adresses, organisation d'évènements,...)</li> <li>• Transmettre les infos vers les intervenants via une newsletter</li> <li>• Mettre en avant de bonnes pratiques (Réalisation de capsules vidéos diffusées sur le site, rédaction d'actus via le site)</li> <li>• Sensibiliser les leaders d'opinion (Organisation d'évènements, points d'information, mise à disposition de dossiers... à l'attention des parlementaires, de la presse,... + diffusion ciblée de Temps d'Arrêt)</li> </ul>	<p>Permanent</p> <p>bi-mensuelle + éditions spéciales + gestions abonnées et amélioration du système d'inscription</p> <p>Permanent</p> <p>À la demande + ttes les 6 semaines</p>	<p>Encodages d'évènements sur le site (161) nbres d'organismes encodés ds cartographies (11 171)</p> <p>Nombres de NL envoyées + Nombres d'abonnés</p> <p>Réalisation de capsules vidéo + diffusions site</p> <p>Archives E-mail</p>	<p>Parlementaires, médias, ...</p>	
--	---	---	--	--	--

**AXE STRATEGIQUE 1 : FORMATION DES INTERVENANTS // Soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants**
**Objectifs stratégiques 1.3**

O.S.1.3. Assurer une information des intervenants

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE - Accueil	Sensibiliser les professionnels de l'Accueil Temps Libre à que faire lorsqu'ils sont confrontés à une situation de maltraitance (Affiches)	Permanent	Affiches visibles dans les lieux d'accueil temps libre	Animateurs, accueillants et coordinateurs actifs des structures ATL (centres de vacances, accueil extrascolaire, écoles de devoirs)	Budget Logistique
ONE - DRD - SOUPA	Augmenter la visibilité et la connaissance des subtilités du travail effectué par certains services : Espaces parents dans la séparation. Dans le cadre d'actions de prévention de la maltraitance; recueillir l'avis des professionnels concernant les apports du travail hors mandat. (brochures, infos sur le site ONE et parentalité.be, infONE, Air de famille, journées d'échange...)	En projet - Permanent		Professionnels	Budget DRD
ONE - SOS Enfants et équipes SOS	Recueillir des informations propres aux situations signalées et prises en charge par les équipes SOS Enfants (logiciel de recueil de données - IMISOS)	Permanent	Rapport d'activités et autres rapports rédigés à partir des	Équipes SOS Enfants, académiques,	Budget informatique

Enfants			statistiques réalisées	politiques, journalistes, secteur professionnel enfance...	
AGAJ	Offrir une écoute aux professionnels de l'enfance (via la ligne d'écoute N°103)	Permanent	Registres tenus par le N°103	Tous les professionnels	AB 33.17.11
AGAJ - CAAJ	Organiser la collaboration et la concertation en matière de prévention sur le territoire de la division (organisation de réunions)	Permanent	Comptes rendus des réunions	Tous les intervenants	DO 17 AB 12 34
AGE - DGEO Observatoire de la violence	Réaliser (en partie pour certaines fiches en co-rédaction avec le Comité de projets) et diffuser un Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire offrant des points de repères dans des démarches de sensibilisation, de prévention ciblée et d'intervention de crise : répertoire et présentation des dispositifs existants (services d'aide auxquels l'établissement scolaire peut faire appel lorsqu'il est confronté à des faits de violence ou à des événements graves. Informations générales, ressources légales, bibliographiques et adresses utiles)	Permanent		Tous les membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la FWB, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé	
AGE - DGEO Service d'inscription et de soutien aux établissements scolaires	Diffuser les outils existants (affiches, folders,... réalisés en FWB) de sensibilisation dans les lieux d'intervention (établissements scolaires) par les Équipes d'intervention (Service de Médiation, service des Équipes Mobiles)	Permanent			

AGE - DGEO	<p>Informer les victimes de violence, apporter un soutien et un accompagnement aux établissements scolaires lors d'événements d'exception (Numéro Vert "Assistance école")</p>	Permanent	Base de données	Tous les membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé	
Coordination prévention maltraitance	<p>Mettre une information de base à disposition des futurs intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyer des outils permettant aux professeurs d'aborder la maltraitance dans leur cours (via les hautes écoles et facultés universitaires : textes Point de repères + module de formation en ligne)</li> <li>• Mettre des outils à disposition de l'ensemble des futurs intervenants et établissements les formant (textes point de repères, module de formation en ligne et aide aux travaux de fin d'études)</li> </ul>	<p>septembre à juin</p> <p>Permanent</p>	<p>Mailing des institutions ciblées</p> <p>statistiques site + archives mails</p>	<p>Biblio + Chargés de cours en htes écoles + unifs + écoles secondaires à sections spécifiques + promotion sociale</p> <p>L'ensemble des futurs intervenants et établissements les formant</p>	DO 11 AB 12 32 17



	formation continuée (courts entretiens d'experts sur des questions concrètes) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger et diffuser une lettre d'information</li> </ul>	(4x/an)	guides d'entretien, site internet  Liste/Historique mailing		
--	--	---------	--	--	--

## AXE STRATEGIQUE 1 : FORMATION DES INTERVENANTS // Soutenir les **intervenants** en relation avec les familles et les enfants

### Objectifs stratégiques 1.4

O.S.1.4. Soutenir la formation des intervenants

Acteurs	Objectif opérationnel/Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE – DRD - SOUPA	Promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents et permettre le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité : réalisation d'un référentiel « Pour un accompagnement réfléchi des familles, un référentiel de soutien à la parentalité »	Permanent		Professionnels (en contact direct ou indirect avec les familles)	Budget DRD
ONE – service formation / DCA	Organiser la formation initiale et continue des TMS (Psychopathologies des parents ; Violences conjugales ; Techniques d'entretien en situation de précarité ; Inégalités Sociales de Santé, participation à des colloques, séminaires...)	Annuel	Nombre de présents aux formations et satisfaction	TMS	Budget Formation
ONE - DPP	Mise à disposition de cycles de formation pour le secteur 0-3 ans et 3-12 ans (CERE : Voir et recevoir la maltraitance / COALA : Un groupe d'enfants uniques et moi et moi / ISBW : Les	Cycle 2017-2018		Professionnels et volontaires accueillant des	Budget DPP Formation continue des

	douces violences au quotidien / UNIVERSITE DE PAIX : Bientraitance et douces violences / LA TEIGNOUSE : Prévenir la violence)			enfants de 0 à 12 ans (voir avec précisions les publics visés dans l'arrêté du Gvt avalisant le programme de formation continue)	professionnels
ONE - SOS Enfants	Organiser un cycle de formation sur la prévention et la prise en charge de la maltraitance : 10 modules thématiques à destination des « juniors » (moins de 3 ans d'expérience) des équipes SOS Enfants (FEMANP : Formons ensemble à la maltraitance pour les nouveaux professionnels)	Tous les 3-4 ans	Évaluation en fin de cycle.	Juniors des équipes SOS	Budget SOS Enfants
ONE - Le collège des conseillers gynécologues sages-femmes	Mettre à disposition d'un Guide de consultation prénatale et un Guide du postpartum dont une partie est consacrée à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance, au soutien à la parentalité, support de diffusion des outils du GAMS	Permanent	Nb de consultations du guide	Tous les médecins, infirmières et travailleurs médico-sociaux de l'ONE	
ONE - Collège des Conseillers Médicaux Pédiatres	Mise à disposition du guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance à l'attention des pédiatres de l'ONE	Permanent	Nb de consultations du guide	Tous les médecins, infirmières et travailleurs médico-sociaux de l'ONE	

ONE - Pôle PSE et DPSE	Organiser des formations relatives à la maltraitance infantile à destination des équipes PSE. Contenu : expérience des équipes PSE (analyse des RA 2015 - 2016), constat de lésions sur l'enfant, présentation d'outils, articulation PSE-équipe SOS Enfants)	3 demi-journées en 2018		Équipes PSE	Budget SOS Enfants
ONE – équipes SOS Enfants	Développer des outils via les équipes SOS Enfants (modules de formation, conférences, rédactions d'articles, etc.) pour travailler les balises théorico-cliniques des situations de maltraitance d'enfants. Les formations visent le développement de connaissance dans le domaine de la maltraitance, le développement de capacités de diagnostic, de prise en charge précoce, de coordination entre les différents niveaux d'intervention, de travail en réseau, etc.	Permanent	Rapports d'activités des équipes SOS	Tous les professionnels : professeurs, éducateurs, agents PMS, étudiants en médecine, soins infirmiers ou en psychologie, etc.).	Budget SOS Enfants
ONE - Pôle PSE et DPSE	Rapporter l'expérience des équipes PSE dans la prise en charge de la maltraitance infantile:  - analyse de l'expérience des équipes PSE dans la prise en charge de situations de maltraitance, basée sur leurs rapports d'activités annuels - perspectives en termes de définitions communes, bonnes pratiques, recensement des situations et soutien aux équipes	Ponctuelle	Organisation de 3 demi-journées de feedbacks aux équipes PSE en 2018	Professionnels des PSE	néant
AGAJ - ONE	Soutenir des Formations communes ONE/AJ autour du référentiel « Pour un accompagnement réfléchi des familles, un référentiel de soutien à la parentalité » en vue de favoriser le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité.	Ponctuelle	Base de données service de formation	Agents des SAJ et SPJ (Conseillers, Directeurs, Adjoints, Délégués chef, Délégués), TMS, Coordinatrices et	Budgets formation AGAJ et ONE

				Référents Maltraitance	
AGAJ	Former des agents des SAJ et SPJ à l'évaluation des situations de danger	Permanente	Base de données du Service Formation de l'AGAJ	Agents des SAJ et SPJ	Budget formation de l'AGAJ
AGAJ	Former les agents des services agréés	Permanente	Base de données des services agréés de formation	Agents des services agréés AJ	Budget formation des services agréés
AGAJ - AMO	Organiser de séminaires d'intervisions et formation continue	Régulièrement	Procès verbal des séminaires et interventions	Personnel de l'AMO	Aucun
AGMJ	Fournir aux intervenants des outils leur permettant d'être attentifs aux éventuelles situations de maltraitance dans le cadre de leurs <i>missions civiles</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de supervision de groupes (internes et externes) et de supervisions individuelles</li> <li>• Formation aux techniques d'entretien avec les enfants</li> </ul>	Permanente  Lors de recrutements et de changement de missions	Expertise interne et firmes externes expertes/Évaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201
AGMJ	Fournir aux intervenants des outils leur permettant d'être attentifs aux éventuelles situations de maltraitance dans le cadre de leurs <i>missions pénales</i> : Mise en place de supervision de groupes (internes et externes) et de supervisions individuelles	Permanente	Expertise interne et firmes externes expertes/Evaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201

AGE - DGENORS	Former les futurs enseignants ou éducateurs (notions transversales abordées dans différents cours, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, 4 unités d'enseignement existent en lien avec cette thématique (Formation de base : violences conjugales et enfants exposés - Initiation à l'intervention en matière de violence conjugale - Sensibilisation à la problématique des violences fondées sur le genre - Violences fondées sur le genre dans un contexte de pratiques traditionnelles ou culturelles)				
AGC - Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelles (EVRAS) en Jeunesse (Axe formation d'animateur Evras en Jeunesse)	Annuel via circulaire	Pièces justificatives comptables	Animateurs volontaires ou professionnels au sein des OJ ou CJ	DO 23 AB 33 04 21
AGC - Service Jeunesse	Soutenir la formation des animateurs en Centres de Vacances (contenus abordant e. a. les droits de l'enfant, le bien-être de l'enfant, la responsabilité de l'animateur, la sensibilisation de l'animateur face aux situations de maltraitance), en Écoles De Devoirs (contenus abordant e. a. les droits de l'enfant, le code qualité de l'accueil, la déontologie,...)	Formation complète (brevet) organisée chaque année	Dossier d'habilitation de l'organisme formateur (contrôle par le service général de l'inspection	Animateurs en CDV	DO 23 AB 33 11 25
Coordination prévention maltraitance	Proposer une formation initiale aux intervenants cfr O.S.1.3				
Coordination prévention maltraitance	Proposer des formations continuées aux intervenants				DO 11 AB 12 32 17

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des formations transversales décentralisées destinées aux intervenants</li> <li>• Assurer une formation destinée aux enseignants et acteurs du monde scolaire –la maltraitance et le réseau proposée via l’IFC + Pensée joueuse : un dispositif soutenant l'empathie et la citoyenneté pour prévenir la violence</li> <li>• Soutenir conférences, journées d’étude et séminaires mis en place par le terrain (via soutien à la diffusion : agenda en ligne et mise en ligne des podcast) et diffusées ensuite sur le site</li> <li>• Stimuler la formation continuée en équipe (Mettre à disposition des intervenants des textes : Points de repères, Temps d’arrêt, NL spéciales, webdocumentaire, vidéos, podcast,...)</li> </ul>	<p>Si cette initiative n’est pas prise par ailleurs - à évaluer</p> <p>5/an</p> <p>Permanent</p> <p>Permanent</p>	<p>Rapports d’activité</p> <p>statistiques site</p> <p>factures et rapports d’activité</p>	<p>Tous les intervenants monde scolaire</p> <p>Tous les intervenants</p> <p>Tous les intervenants</p>	
--	--	---	--	---	--

**AXE STRATEGIQUE 1 : FORMATION DES INTERVENANTS // Soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants**
**Objectifs stratégiques 1.5**

O.S.1.5. Mettre des outils à disposition des intervenants

<b>Acteurs</b>	<b>Objectif opérationnel / Action</b>	<b>Planification</b>	<b>Source et moyen de vérification</b>	<b>Public cible</b>	<b>Ligne(s) budgétaire(s)</b>
ONE - SOS Enfants	Soutenir et conseiller les acteurs de première ligne de l'ONE via l'existence de la fonction de référents maltraitance (rôle de seconde ligne). Les référents maltraitance assurent le secrétariat des CCAEVM. Ils constituent un pilier en matière de prévention de la maltraitance par l'écoute, le temps, l'expertise, l'orientation qu'ils peuvent donner aux 1ères lignes directement confrontées à une situation ou un risque de maltraitance.	Permanent	Évaluation des RM	TMS et acteurs de première ligne de l'ONE	Budget RH
ONE - Directions ATL - Coordination Accueil - Accueil Petite Enfance - Recherche et Développement	Créer des outils soutenant les attitudes de bienveillance dans le secteur de l'accueil temps libre et de l'accueil des enfants de 0 à 18 ans (satellite accueil, édition « Mômes en santé », groupe de travail pour appréhender la gestion du risque...)	Permanent		Secteur ATL	Budget Accueil

ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser une publication professionnelle sur la thématique de la maltraitance infantile : Carnets de Notes (papier et format informatique)	1 envoi / an	Statiques de consultation du CNMI sur cairn.info	Professionnels du secteur, institutions, personnes spécifiquement intéressées : envoi aux partenaires francophones (Fr, Canada)	Budget SOS Enfants
ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser des brochures à l'attention des professionnels : « Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance d'enfant ? » « Les équipes SOS Enfants à l'attention des professionnels » « Je pense être face à une situation de maltraitance d'enfant »	Permanent		Professionnels de première ligne en lien avec des enfants.	Budget SOS Enfants
ONE - DCA	Mettre à disposition des TMS de l'ONE un outil d'analyse systémique : Chemin d'Enfance. Il s'articule avec le dossier médical et permet de se centrer sur l'enfant en donnant une image globale de celui-ci dans son environnement familial. Il permet de faire le bilan des ressources et des difficultés de la famille. Ce portrait est un instantané qui facilite la compréhension de la situation. Cet outil est présenté aux familles et le projet d'accompagnement négocié avec elles, en toute transparence	Permanent		TMS de l'ONE	Néant
ONE - DRD SOUPA	Donner un espace de réflexion et d'échange aux professionnels sur les pratiques de soutien à la parentalité en FWB via un site <a href="http://www.parentalité.be">www.parentalité.be</a> (Pages "maltraitance et violence intrafamiliale") -	Le site sera lancé en 2018, et à durée indéterminée.	Évaluation et monitoring plusieurs fois par an	Professionnels de la FWB en contact direct ou indirect avec les enfants.	Budget DRD

	actuellement en construction. Il comprendra diverses sections (le Référentiel Soutien à la Parentalité, les thématiques, le forum, des ressources, un agenda, des actualités, un annuaire des associations concernées par le SouPa, un moteur de recherches, des questions fréquentes, plusieurs moyens de contact. Le groupe porteur du Référentiel et le Comité d'Accompagnement Stratégique (CAS) veilleront aux contenus publiés			La participation au forum de discussion prévoit une inscription, le reste du site est accessible à tous les internautes.	
ONE - Pôle PSE	Élaborer une "fiche pratique" relative au constat de lésions chez l'enfant dans le contexte de la médecine scolaire. Élaborer de "bonnes pratiques" destinées aux médecins scolaires, basées sur la littérature scientifique et la consultation d'experts	Permanent	Nb de fiches consultées	Médecins scolaires	Néant
AGAJ - AMO	Idem O.S.1.4.				
AGAJ - Sections de prévention générale (SAJ)	Faire circuler l'information par rapport aux ressources (projets, outils) en interne (SAJ) et externe (CAAJ, autres intervenants)	Permanente		Tous les intervenants	
ONE – AGAJ - SECTEUR JUDICIAIRE - CHILD FOCUS	Veiller à l'application et à l'évaluation régulière des protocoles de collaborations entre les secteurs en lien avec les enfants victimes de maltraitance ou suspectés de l'être : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONE / Conseillers et directeurs AJ</li> <li>- Équipes SOS / Conseillers et directeurs AJ</li> <li>- Secteur psycho-médico-psy et secteur judiciaire</li> </ul>	permanent	Évaluations régulières des différents protocoles	Professionnels à qui s'adressent les protocoles	Néant

	- Secteurs de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enfance et Child Focus				
AGMJ	Assurer la création et mise à disposition permanente d'outils dans le cadre des <i>missions civiles</i> : communiquer un syllabus relatif aux techniques d'entretien avec l'enfant	Lors de recrutements et de changement de missions	Expertise externe/Évaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201
AGMJ – AGAJ - ONE, SPF Justice	Soutenir le protocole d'accord relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et l'accompagnement des femmes enceintes en détention	Permanent	Avis ONE sur conditions d'accueil Rapports d'intervention ONE et AGAJ Rapports d'évaluation ONE/service lien/Service aide aux détenus/conseiller ou directeur aide à la jeunesse	Tous les intervenants	Budget RH ONE et Budget Accueil ONE
AGAJ - ONE - PMS PSE - ...	Travailler à l'amélioration des procédures de prise en charge des situations de maltraitance au niveau local via les Commissions de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de maltraitance (Journées d'échanges, formations, réflexions thématiques...)	Permanent	PV et rapports d'activités des CCAEVM	Tous les professionnels	Budget AGAJ
AGC Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Jeunesse : Axe production d'outils spécifiques à l'EVRAS en Jeunesse	Annuel via circulaire	Pièces justificatives comptables	Animateurs en OJ ou CJ ou tout autre travailleur de jeunesse	33.4

DGDE	Assurer la création et la mise à disposition d'outils à destination des intervenants (jouer sans violence, prévention harcèlement entre élèves)	Permanent	Néant	Professionnels concernés	Néant
Coordination prévention maltraitance	Assurer la création et mise à disposition permanente d'outils pour soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des outils : cfr axe stratégique 2</li> <li>• Informer les professionnels de la mise à disposition des outils via une lettre d'information (papier et électronique)</li> </ul>	Permanent	listes de diffusion Factures d'impressions	Tous les intervenants & familles/parents/enfants/ado  Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17

**AXE STRATEGIQUE 2 : INFORMATION DES ENFANTS ET DU GRAND PUBLIC // Sensibiliser le grand public**
**Objectifs stratégiques 2.1**

O.S.2.1. Sensibiliser les adultes

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE – SOS Enfants	Orienter les appels (généralement de non-professionnels) concernant des signalements ou des questions en lien avec la maltraitance vers les services adéquats	Permanent	Données chiffrées	Tout public	Néant
ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser des brochures tout public : « Attention fragile » « présentation des équipes SOS Enfants » et « Il ne faut jamais secouer un bébé » (le chat de Geluck)	Permanent		Parents	Budget logistique
AGAJ	Offrir une écoute aux adultes via la ligne d'écoute N°103	Permanent	Registres tenus par le N°103	Tous les adultes	AB 33.17.11
AGAJ - AMO	Mettre en place des actions communautaires pour organiser la transmission d'information via les AMO (ex : séances d'info sur « les limites et les punitions éducatives » à destination des parents)	À la demande (dont celle de professionnels de l'éducation et de l'aide à la jeunesse)	Rapport d'activités	Professionnels de l'éducation et de l'aide à la jeunesse	Aucun
AGMJ	Répertorier les outils de sensibilisation disponibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre ces outils aux services agréés en aide aux justiciables (Décret du 13 octobre relatif à</li> </ul>	Permanent	Listing d'adresses électroniques des services agréés et	Services agréés	Néant

	<p>l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables) en fonction du bénéficiaire et de la mission (voie électronique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire transmettre par la Direction Communication ces outils aux Maisons de Justice (voie électronique)</li> </ul>		des Maisons de Justice	Assistants de justice/ directeur adjoint et directeur de la Maison de Justice	
Coordination prévention maltraitance	Mettre des outils à disposition des intervenants (affiches, autocollants, spot tv, créations de nouveaux slogans à la demande, dépliants à imprimer, livres...)	Permanent	Rapport d'activité + factures d'impressions + statistiques de demande via le site	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Organiser des campagnes grand public (en lien avec les thèmes traité dans l'axe soutien au professionnels) : hypersexualisation des enfants, accompagner les enfants dans leur rencontre avec les écrans, sensibiliser à une petite place pour l'ennui dans le développement de l'enfant, place du jeu, comment remettre du dialogue dans les relations parents-ados, les enfants dits difficiles, la dispute des parents frappe l'enfant + thèmes déployés dans l'axe professionnel	Permanent	Rapport d'activité + factures + statistiques site	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17

**AXE STRATEGIQUE 2 : INFORMATION DES ENFANTS ET DU GRAND PUBLIC // Sensibiliser le grand public**
**Objectifs stratégiques 2.2**

O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE - DCA	<p>Agir auprès des familles via les 800 TMS (service universel, gratuit, proposé aux parents) : au travers des consultations pour enfants en duo avec un médecin, par le biais de visites à domicile, d'entretiens au local de consultation ou encore via des permanences. D'autres TMS sont également présents auprès des familles avant la naissance dans les consultations prénatales (hospitalière ou de quartier) et en liaison (maternité).</p> <p>Le TMS peut offrir un temps d'arrêt aux familles. Par le biais de sa disponibilité et du respect du secret professionnel, il parvient souvent à tisser une relation de confiance avec la famille : relation dans laquelle des questions, des peurs, des difficultés pourront être posées. Par le biais de ce cadre spécifique, peuvent se construire les bases d'un travail de soutien à la parentalité et de prévention, par la même, de situations de maltraitance.</p>	Permanent	Chiffres BDMS et chiffres du nombre de naissances en FWB Enquête de satisfaction auprès des familles	Parents – futurs parents - enfants	Budget RH
ONE – DRD - SOUPA	<p>Soutenir des lieux de rencontre parents – enfants pour accompagner la relation entre l'enfant et ses parents, rompre l'isolement social, favoriser la socialisation précoce de l'enfant et le développement global de l'enfant. Ces</p>	Permanent		Parents et enfants	Budget DRD

	lieux sont créés au sein des consultations ONE ou organisés par la Ligue des Familles. L'accueil est réalisé par des accueillantes qui offrent par ce dispositif un espace de parole, d'expression et de jeu libre pour les enfants et les parents.				
ONE - SOS Enfants - - DRD - EDUS	Éditer et diffuser des brochures et des affiches tout public (Attention fragile / présentation des équipes SOS Enfants / Il ne faut jamais secouer un bébé / Grandir avec des limites et des repères / Fanfan dans la colère / Un logement sûr / Si on jouait / L'enfant et la TV...)	Permanent		Parents	Budget logistique
DRD - SOUPA	Les "Espaces Parents dans la Séparation" (EPS) ont pour missions - d'offrir un espace d'accueil, de sensibilisation et d'écoute destiné aux parents en cours de séparation ou déjà séparés, éprouvant des difficultés dans leur relation parentale. - d'accompagner les parents à se recentrer sur les besoins de leur enfant et de construire une coparentalité responsable adaptée à la situation - d'évoluer avec les parents et d'adapter le rythme des entretiens en fonction de la réalité et du souhait de ceux-ci - de proposer, selon les besoins, des orientations pertinentes aux familles.	En projet	Données chiffrées et enquête de satisfaction	Parents	Budget DRD
ONE - SOS Enfants	Prendre en charge les futurs parents présentant des fragilités pouvant amener à une situation de négligence et/ou de maltraitance pour l'enfant à naître via les services d'accompagnement périnatal. L'intervention peut se prolonger jusqu'à la troisième année de vie de l'enfant.	Permanent	Données statistiques et rapport d'activités	Familles précarisées	Budget Département Accompagnement

ONE - DRD - Cellule soutien à la parentalité	Sensibiliser et diffuser des fiches auprès des professionnels pour accompagner les parents au quotidien : fiches illustrées, soutenues par des mots-clés des titres, qui abordent les sujets de la grossesse, des soins quotidiens, du sommeil, de l'alimentation, de la sécurité et du développement de l'enfant, mais aussi les divers services offerts par l'ONE.	Permanent	Néant	Parents peu familiarisés avec le français écrit (primo-arrivants, analphabètes fonctionnels,...)	Budget Santé - DRD
AGAJ - ONE - Adoption	Accompagner les familles tout au long du processus d'adoption par exemple <ul style="list-style-type: none"> <li>- en soutenant et accompagnant des organismes agréés d'adoption qui travaillent avec les familles,</li> <li>- en proposant des entretiens <ul style="list-style-type: none"> <li>• individuels ou familiaux lorsque des questions qui touchent à l'adoption mettent à mal le quotidien de l'enfant</li> <li>• de suivi avec les parents et l'enfant 2 ans après le prononcé de l'adoption</li> </ul> </li> </ul>	Permanent		Enfants et familles concernés par l'adoption	AGAJ ONE
ONE - DREI	Mise à disposition du site internet de l'ONE – partie parents	Permanent		Parents / futurs parents	Budget DREI
ONE – DREI (collabo RTBF)	Livrer des informations concrètes à propos de la santé et de l'éducation des enfants dans un esprit dynamique et proche du public notamment à travers des interventions de parents, d'enfants et d'adolescents via les programmes « Air de familles » diffusés tous les jours à la télévision et mis en ligne sur le site airdefamilles.be.	Permanent		Parents / futurs parents	Néant
ONE - DRD	Réaliser, tous les deux ans, des campagnes thématiques Exemples 2015 – 2017 : écrans, langage, violences intrafamiliales...	Permanent		Des (futurs) parents et des enfants, la	Budget DRD

				formation-sensibilisation des professionnels	
AGAJ - AMO	Sensibilisation par chaque AMO, à travers l'aide individuelle et le suivi social	Permanent	Rapport d'activités	Parents	Aucun
AGAJ	Offrir une écoute aux parents d'enfants via la ligne d'écoute N°103	Permanent	Registres tenus par le N°103	Parents	AB 33.17.11
AGAJ - CAAJ	Sensibilisation des parents, enfants ou adolescents (plus rarement du grand public) via le Plan d'action de prévention générale.	Plan d'action trisannuel	Plan d'action des CAAJ; Rapports d'activités	Grand public, Parents, Enfants, Adolescents, Intervenants	DO 17 - AB 12 37 11 et 33 08 11
AGMJ	Cfr : O.S.2.1. Sensibiliser les adultes	Néant	Listing d'adresses électroniques des services agréés	Services agréés	Néant
Coordination prévention maltraitance	Concevoir et diffuser des spots et/ou émissions vidéo. (« Être parent, c'est... ? », « Jeu t'aime »,...)	Permanent	Diffusion sur La Trois + statistiques site et réseaux sociaux	Parents	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et diffuser des documents de sensibilisation pour parents d'enfants (Les livres « Naître parents », « Être parents, c'est... », « Jeu t'aime »)	Permanent	Tableaux de diffusions + boîte rose + babyboom, rencontres jeu t'aime + commande via site + factures d'impressions	Parents	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention	Mettre à disposition des outils de sensibilisation et/ou d'animations véhiculant un message complémentaire	Permanent	Tableaux de diffusions +	Parents	DO 11 AB 12 32 17

maltraitance	(autocollants affiches, cartes postales, visuels web...)		commande via site +factures d'impressions		
Coordination prévention maltraitance	Réalisation d'animations permettant d'expérimenter concrètement les messages et de les faire circuler dans l'espace public (Rencontres Jeu t'aime + Récré Jeu t'aime)	Permanent		Parents, écoles, enseignants et enfants	DO 11 AB 12 32 17

**AXE STRATEGIQUE 2 : INFORMATION DES ENFANTS ET DU GRAND PUBLIC // Sensibiliser le grand public**
**Objectifs stratégiques 2.3**

O.S.2.3. Sensibiliser les parents d'adolescents.

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
AGAJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
AGMJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et mettre à disposition un document de sensibilisation pour parents d'adolescents (Manuel de survie pour les parents d'ado qui pètent les plombs)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Parents d'ados	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des médias de sensibilisation complémentaires (autocollants, affiches, cartes postales, capsules vidéo Dos Ados,...)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	parents d'ados	DO 11 AB 12 32 17

**AXE STRATEGIQUE 2 : INFORMATION DES ENFANTS ET DU GRAND PUBLIC // Sensibiliser le grand public**
**Objectifs stratégiques 2.4**

O.S.2.4. Sensibiliser les enfants

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
AGAJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
AGMJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
AGC - Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Jeunesse - Axe réalisation d'animations EVRAS en Jeunesse	Annuel via circulaire	Pièces Justificatives comptables	Public des OJ (à partir de 3 ans) et des CJ (principalement 12-26 ans)	DO 23 AB 33 04 21
Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et diffuser un outil de sensibilisation pour enfants (livre « Une vie de chien ? »)	Permanent (diffusion annuelle 09)	Tableaux diffusions, commande site, factures	Enfants	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Réaliser et diffuser des capsules télévisées de sensibilisation pour enfants (Capsules vidéo « Une vie de chien ? – tournage dans les classes de 4 <sup>ème</sup> primaire)	Permanent	diffusion via club rtl + site +factures tournages	Enfants	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Mettre une section du site internet à disposition des enfants (où tous les outils « Une vie de chien ? » sont repris)	Permanent	statistiques site	Enfants	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention	Mettre à disposition des outils de sensibilisation complémentaires (autocollants, affiches, cartes	Permanent	Tableaux diffusions , commande site,	Enfants	DO 11 AB 12 32 17

maltraitance	postales...)		factures d'impressions		
--------------	--------------	--	---------------------------	--	--

## AXE STRATEGIQUE 2 : INFORMATION DES ENFANTS ET DU GRAND PUBLIC // Sensibiliser le grand public

### Objectifs stratégiques 2.5

O.S.2.5. Sensibiliser les adolescents

Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Ligne(s) budgétaire(s)
ONE – SOS Enfants	Mise à disposition d'un Chat <a href="http://www.maintenantjenparle.be">www.maintenantjenparle.be</a> à destination des adolescents confrontés aux questions sur l'abus sexuel.	À partir d'octobre 2017 – 3 ouvertures par semaine de 18 à 21h30	Données informatiques	Adolescents	Budget SOS Enfants (2017 et 2018)
AGAJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
AGMJ	Cfr O.S.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants				
DGDE	Permettre aux jeunes de s'exprimer sur le monde dans lequel ils vivent et d'assurer une visibilité de cette parole dans les médias (site web, réseaux sociaux, presse, radio) : "Parlons jeunes" stage d'éducation aux médias	Permanent	Néant	Adolescents, jeunes adultes	Néant
Coordination prévention maltraitance	Procéder à l'actualisation et la diffusion continue d'un outil de sensibilisation pour adolescents (Livre « Une histoire comme plein d'autres sauf que c'est la mienne)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17

			d'impressions		
Coordination prévention maltraitance	Procéder à l'actualisation continue d'un outil de sensibilisation internet pour adolescents (Le Blog de 100drine)	Permanent	Statistiques blog	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17
Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des médias de sensibilisation complémentaires (autocollants, capsules Dos Ados...)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17